

Règlement Intérieur et Charte de Bonne Conduite

Article 1 : Objet

En signant une licence au **Racing Club 78 Neauphle Pontchartrain**, vous adhérez à une association de loi 1901 gérée par des bénévoles. Vous vous engagez ainsi à accepter le présent règlement intérieur dans son intégralité et à respecter les valeurs suivantes : RESPECT et FAIR PLAY.

Le présent document a pour objet de définir les règles de fonctionnement ainsi que les devoirs et droits de chacun. Il intègre à la fois le règlement intérieur et la charte de bonne conduite.

Article 2 : Adhésion

Procédure d'Adhésion

Pour devenir membre du club, chaque individu doit :

- Remplir un formulaire d'adhésion disponible au secrétariat ou sur le site internet du club.
- Fournir les pièces justificatives requises :
 - Pièce d'identité
 - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du football,
 - Autorisation parentale pour les mineurs.
- Payer la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Conditions d'Adhésion

L'adhésion est ouverte à :

- Toute personne souhaitant pratiquer le football, quel que soit son niveau, à partir de l'âge de 6 ans.
- Les personnes souhaitant s'engager en tant que bénévoles, éducateurs ou dirigeants du club.

Droits et Obligations à l'Adhésion

Lors de l'adhésion, chaque membre s'engage à :

- Accepter et signer le présent règlement intérieur et la charte de bonne conduite.
- Respecter les statuts et règlements du club.
- Participer aux activités du club avec assiduité et engagement.
- Respecter les échéances de paiement des cotisations.

Modalités de Renouvellement

L'adhésion doit être renouvelée chaque année selon les modalités suivantes :

- Un rappel sera envoyé aux membres avant la fin de la saison sportive pour le renouvellement.
- Les membres devront remplir un nouveau formulaire d'adhésion et fournir un certificat médical actualisé, si besoin
- Le paiement de la cotisation annuelle devra être effectué avant le début de la nouvelle saison.

Désistement et Remboursement

En cas de désistement en cours de saison :

- Le membre devra informer par écrit les dirigeants du club.
- Aucun remboursement de la cotisation annuelle ne sera effectué, sauf en cas de force majeure justifiée (déménagement, blessure grave, etc.).

Essai et Période Probatoire

Avant l'adhésion définitive :

- Les nouveaux membres peuvent bénéficier d'une période d'essai d'un mois pour découvrir les activités du club.
- À l'issue de cette période, ils devront décider de leur adhésion définitive en remplissant les formalités nécessaires.

Article 3 : Droits des Membres

Droit de Participation

Chaque membre a le droit de :

- Participer aux entraînements et aux matchs organisés par le club.
- Être intégré dans une équipe correspondant à son niveau et à son âge.
- Bénéficier d'un encadrement sportif de qualité par des éducateurs qualifiés.

Droit d'Utilisation des Installations

Chaque membre peut :

- Utiliser les installations sportives du club, y compris les terrains, vestiaires et équipements, dans le respect des horaires et des règles établies.
- Accéder aux installations en dehors des horaires d'entraînement, sous réserve de disponibilité et avec l'accord des dirigeants.

Droit à l'Information

Chaque membre majeur a le droit de :

- Être informé des décisions prises par les dirigeants du club concernant la gestion et les activités du club.
- Participer aux assemblées générales et avoir accès aux comptes rendus de ces réunions.
- Recevoir une communication claire et régulière sur les activités, événements, et modifications de règlements du club.

Droit d'Expression

Chaque membre majeur peut :

- Exprimer ses opinions et suggestions concernant le fonctionnement du club, dans le respect des procédures établies.
- Proposer des idées ou des projets lors des réunions et assemblées générales.

Droit à la Sécurité et au Respect

Chaque membre a le droit de :

- Évoluer dans un environnement sécuritaire et respectueux.
- Être protégé contre toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence.
- Être traité avec respect et équité par tous les autres membres du club, y compris les éducateurs, dirigeants et bénévoles.

Droit de Recours

Chaque membre peut :

- Faire appel des sanctions disciplinaires qui lui sont imposées, selon les procédures de recours définies par le club.
- Demander une médiation ou une assistance en cas de conflit avec d'autres membres ou avec les dirigeants du club.

Article 4 : Devoirs des Membres

Joueurs

Les joueurs doivent :

- Assister régulièrement aux entraînements et aux matchs.
- Respecter leurs coéquipiers, leurs adversaires, les éducateurs et les arbitres.
- Adopter une attitude fair-play en toutes circonstances.
- Prendre soin du matériel et des installations du club.

Éducateurs

Les éducateurs doivent :

- Faire preuve de professionnalisme et de pédagogie dans leurs entraînements.
- Respecter chaque joueur et favoriser leur développement personnel et sportif.
- Veiller à la sécurité et au bien-être des joueurs.
- Communiquer de manière transparente avec les parents et les dirigeants.

Parents

Les parents doivent :

- Encourager et soutenir leurs enfants de manière positive.
- Respecter les décisions des éducateurs et des arbitres.
- Participer aux activités du club et aux réunions lorsqu'ils sont sollicités.
- Adopter une attitude respectueuse envers tous les membres du club, les adversaires et les arbitres.

Dirigeants

Les dirigeants doivent :

- Assurer la bonne gestion administrative et financière du club.
- Prendre des décisions dans l'intérêt général du club et de ses membres.
- Maintenir une communication claire et transparente avec tous les membres du club.
- Veiller au respect du présent règlement et de la charte de bonne conduite.

Bénévoles

Les bénévoles doivent :

- Participer activement aux activités et événements du club.
- Collaborer de manière positive avec les dirigeants, les éducateurs, et les autres membres.
- Respecter les règles et valeurs du club.
- Apporter leur aide dans un esprit de solidarité et de convivialité.

Article 5 : Entraînements et Compétitions

- Les horaires des entraînements et des matchs seront communiqués par les entraîneurs.
- Tout membre doit prévenir en cas d'absence.
- Le port de la tenue du club est obligatoire lors des matchs.

Article 6 : Respect et Esprit Sportif

- Respecter tous les membres du club, les adversaires, les arbitres et les spectateurs.
- Refuser toute forme de violence, de discrimination et de tricherie.
- Accepter les décisions des arbitres sans contestation.

Article 7 : Engagement et Participation

- S'engager à participer activement aux entraînements et aux compétitions.
- Prévenir les entraîneurs en cas d'absence ou de retard.

Article 8 : Fair-Play

- Adopter un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain.
- Encourager ses coéquipiers et féliciter les adversaires en fin de match.

Article 9 : Respect des Installations et du Matériel

- Utiliser le matériel du club de manière responsable.
- Veiller à la propreté des installations.

Article 10 : Communication

- Maintenir une communication respectueuse et constructive avec les membres du club.
- Signaler tout problème ou conflit aux responsables du club.

Article 11 : Représentation du Club

- Porter les couleurs du club avec fierté.
- Représenter le club de manière positive lors des compétitions et des événements.

Article 12 : Rôle du Comité Directeur

- Le comité directeur est responsable de l'application et du respect du présent règlement intérieur et de la charte de bonne conduite.
- Il est chargé de veiller à ce que chaque membre adhère aux règles et aux valeurs du club.
- Le comité directeur est également l'organe de recours en cas de conflits non résolus entre les membres et peut décider des sanctions appropriées en cas de manquement aux règles.
- Il est habilité à modifier le présent règlement en concertation avec les membres lors des assemblées générales.

Article 13 : Sanctions

- Tout manquement aux règles du présent document pourra entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive du club.

Article 14 : Modifications

- Le présent document peut être modifié par l'assemblée générale du club.

Acceptation du Règlement Intérieur et de la Charte de Bonne Conduite

Chaque membre doit lire et accepter le présent document avant de rejoindre le club. Une signature sera requise pour confirmer l'acceptation et l'engagement à respecter ces règles.

Signature du membre : _____

Date : _____